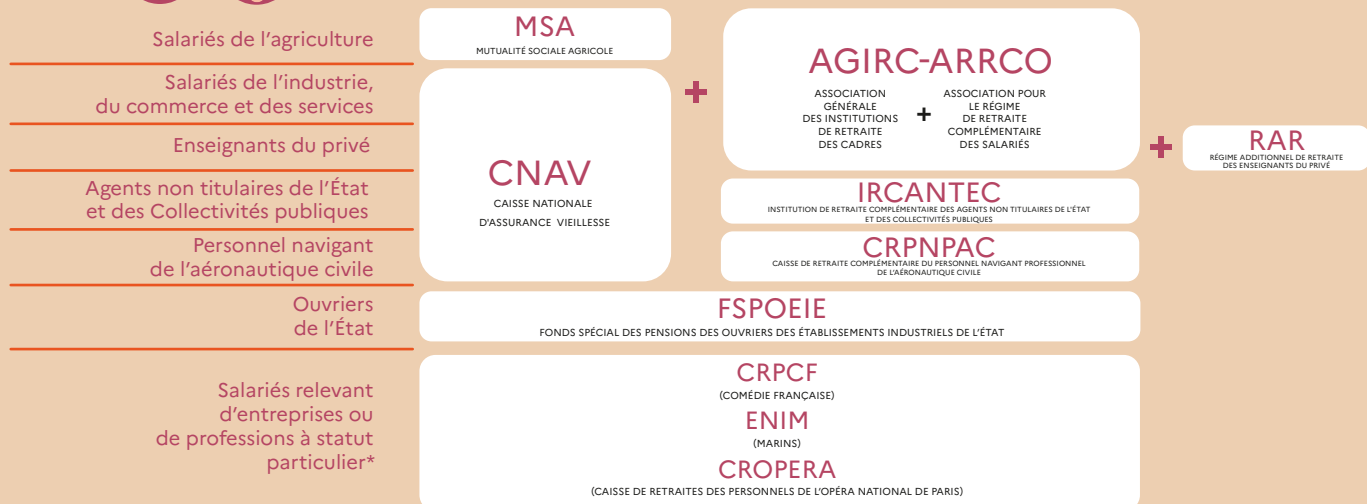


PANORAMA DES RÉGIMES DE RETRAITES

RETRAITE DE BASE + RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

RETRAITE ADDITIONNELLE

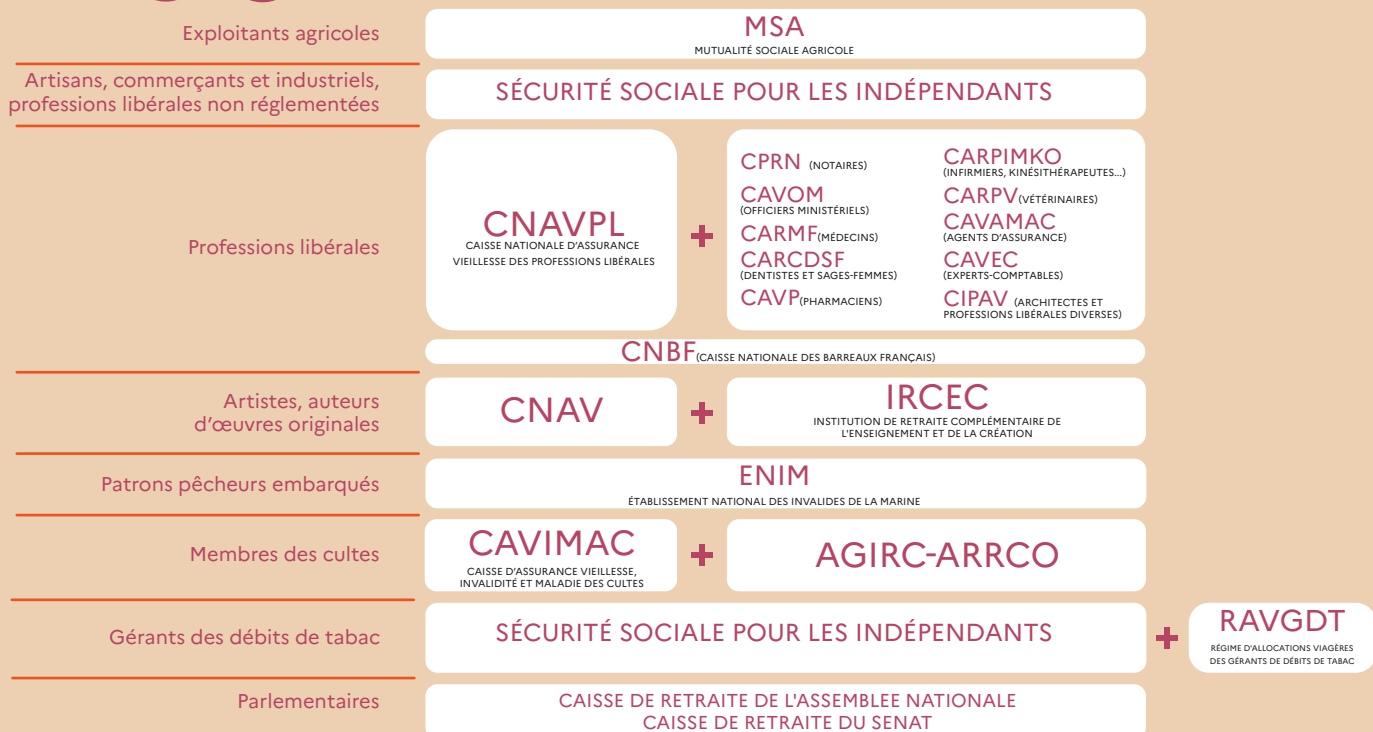
SALARIÉS



FONCTIONNAIRES



NON SALARIÉS



La plupart des actifs cotisent à la fois à un **RÉGIME DE BASE** (jusqu'au plafond de la sécurité sociale) et à un **RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OU ADDITIONNEL**, sur tout ou partie de leurs revenus. Certaines professions ne relèvent que d'un seul régime, qui regroupe alors les régimes de base et complémentaire.

*Les autres régimes spéciaux existent toujours pour les salariés affiliés à ces régimes avant le 1^{er} septembre 2023.